



**POLITIQUE RELATIVE AUX FOURNISSEURS, CONSULTANTS
ET MARCHES DE L'OIBT**
Première édition

Novembre 2022

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

Adopté par le Conseil international des bois tropicaux lors de sa 58^e session

POLITIQUE RELATIVE AUX FOURNISSEURS, CONSULTANTS ET MARCHES DE L'OIBT

Les fournisseurs, vendeurs, consultants, entrepreneurs et agences d'exécution de l'OIBT sont tenus de respecter les normes de conduite les plus élevées dans le cadre de leur engagement avec l'OIBT. Un engagement à respecter les normes déontologiques les plus rigoureuses est une considération majeure dans la sélection des consultants et entrepreneurs individuels à l'OIBT.

Il est également attendu de la part des fournisseurs, vendeurs, consultants, prestataires et agences d'exécution de l'OIBT qu'ils appliquent des politiques rigoureuses de lutte contre la fraude, la corruption, la discrimination et le harcèlement, et qu'ils veillent à ce que des politiques de lutte contre les représailles/de lancement d'alerte soient en place. Ces politiques ne devraient pas être moins strictes que celles des propres politiques de gouvernance en place à l'OIBT.

Les fournisseurs et agences d'exécution de l'OIBT sont tenus de veiller à ce que leur personnel et leurs agents (y compris leurs avocats, comptables et autres conseillers) coopèrent également pleinement aux enquêtes pertinentes de l'OIBT pour lutter contre la fraude, la corruption, la discrimination et le harcèlement.

Le Directeur des opérations de l'OIBT et le Responsable financier et administratif de l'OIBT seront au premier chef responsables de s'assurer que les fournisseurs répondent à ces attentes.